

**Question avec demande de réponse écrite E-002807/2024**

**à la Commission**

Article 144 du règlement intérieur

**Afroditi Latinopoulou (Pfe), Tom Vandendriessche (Pfe), Tomáš Kubín (Pfe), Julie Rechagneux (Pfe), António Tânger Corrêa (Pfe), Geadis Gadi (ECR), Jaroslav Bžoch (Pfe), Branko Grims (PPE), Christophe Bay (Pfe), Carlo Fidanza (ECR), Tiago Moreira de Sá (Pfe)**

Objet: Protection des intérêts maritimes européens en mer Rouge

La situation explosive au Moyen-Orient, le soutien ouvert de l’Iran aux Houthis et la forte augmentation des attaques de ces derniers qui ciblent les navires marchands servant les intérêts européens en mer Rouge compromettent désormais gravement la sécurité des équipages, la viabilité économique de ces compagnies maritimes et le bon fonctionnement du commerce mondial, dans lequel la marine grecque, qui est visée de façon disproportionnée, joue un rôle crucial.

Compte tenu de l’importance stratégique du transport maritime européen pour l’économie de l’Union européenne et le commerce international, la Commission pourrait-elle répondre aux questions suivantes:

1. Comment la Commission entend-elle renforcer la protection des navires et de leurs équipages dans la zone de la mer Rouge?
2. Comment la Commission compte-t-elle intensifier son action diplomatique pour atténuer la crise et garantir une navigation libre et sûre dans cette zone?
3. Quelles initiatives la Commission compte-t-elle prendre pour offrir un soutien économique et opérationnel au secteur maritime européen afin de maintenir sa compétitivité dans ces conditions difficiles?

Dépôt: 6.12.2024